

La concentration des ordres religieux

Le mouvement de concentration des Ordres religieux et des Congrégations, qui était dans les vœux des Pères du Concile du Vatican, et que N. S. P. le Pape Léon XIII a commencé d'accomplir chez les Cisterciens et les Frères-Mineurs, va se continuer pour les Ursulines. Par ordre du Souverain Pontife, le 21 juillet dernier, la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers a adressé une lettre dans ce but à tous les évêques qui ont dans leur diocèse des communautés d'Ursulines.

Depuis longtemps déjà les communautés d'Ursulines étaient indépendantes les unes des autres, comme le sont les monastères des anciens Ordres.

L'année dernière, la communauté des Ursulines de Blois obtenait un décret de la Sacrée Congrégation unissant canoniquement cette maison à celles de Rome et de Calvi sous une supérieure générale choisie par ces trois communautés, et qui fut la Mère Saint-Julien, supérieure de la communauté de Blois. Trois communautés de Hollande suivirent cet exemple au mois d'octobre dernier.

On pensa alors à une union plus générale et plus étroite ; le cardinal Satolli, leur protecteur, déclara que ce projet avait l'approbation du Souverain Pontife, et la Sacrée Congrégation, après avoir mûrement examiné cette affaire sous toutes ses faces, résolut d'écrire une lettre aux évêques pour leur demander leur avis et celui des Sœurs.

Le siège du gouvernement central de l'Institut serait à Rome, et il devrait respecter les autonomies privées déjà existantes depuis trois siècles.

Le mauvais journal

Les évêques de Suisse viennent de publier une lettre collective traçant aux catholiques leurs devoirs dans le choix des journaux. Nous en extrayons ce passage qui nous paraît s'appliquer plus particulièrement aux catholiques.

«Quiconque reçoit un journal hostile à l'Eglise participe, par cela même, aux œuvres mauvaises de ce journal. Oui, l'argent de votre abonnement est un soutien que vous fournissez, un secours que vous apportez, une contribution de guerre que vous